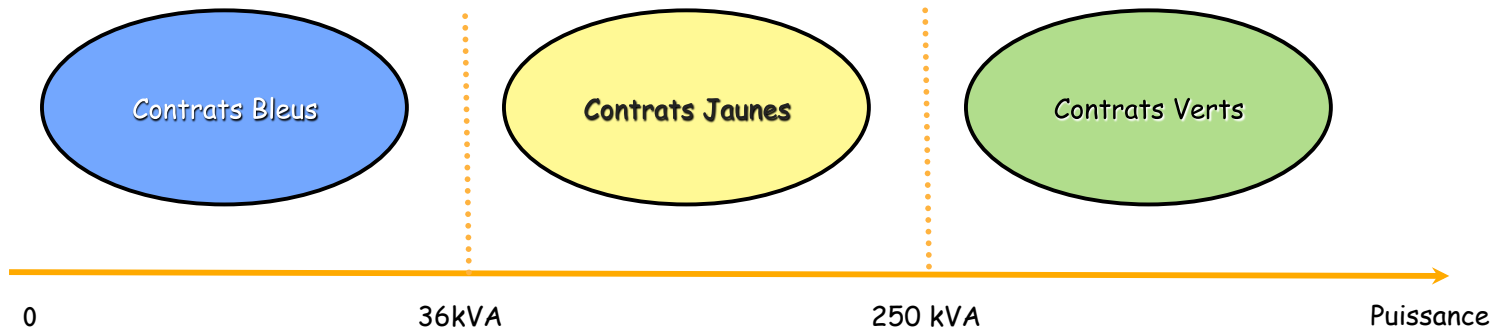




L'Optimisation Tarifaire des Contrats d'Electricité

L'optimisation des contrats Electriques

Il existe historiquement 3 types de contrats électriques :



Si vous possédez un contrat bleu ou jaune, vous êtes alors raccordé au réseau de transport. Si vous avez un contrat vert, vous êtes raccordé au réseau de distribution.

Si vous avez demandé votre éligibilité, il y a alors deux autres possibilités de contrats :

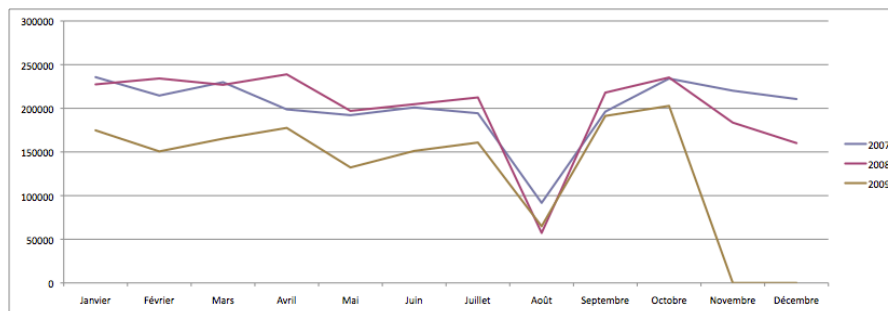
- Vous êtes dans le marché libre de l'électricité
- Vous êtes au TARTAM

Cas n° 1 : vous avez un contrat bleu, jaune ou verts

Nous vous demanderons les documents suivants pour l'étude d'optimisation :

- Vos feuillets de gestions des deux ou trois dernières années. C'est le document récapitulatif annuel que vous remet EDF. Si vous ne les avez pas vous pouvez nous remettre les photocopies des factures (recto-verso).
- Les factures de l'année en cours (recto verso).
- Votre contrat et ses avenants
- Pour les contrats supérieurs à 250 kVA, les points 10 minutes. Les points 10 minutes sont les enregistrements faits par EDF des puissances atteintes toutes les 10 minutes. Ils sont disponibles sur demande auprès d'EDF pour les contrats verts supérieurs à 250 kW.

Analyse des consommations :



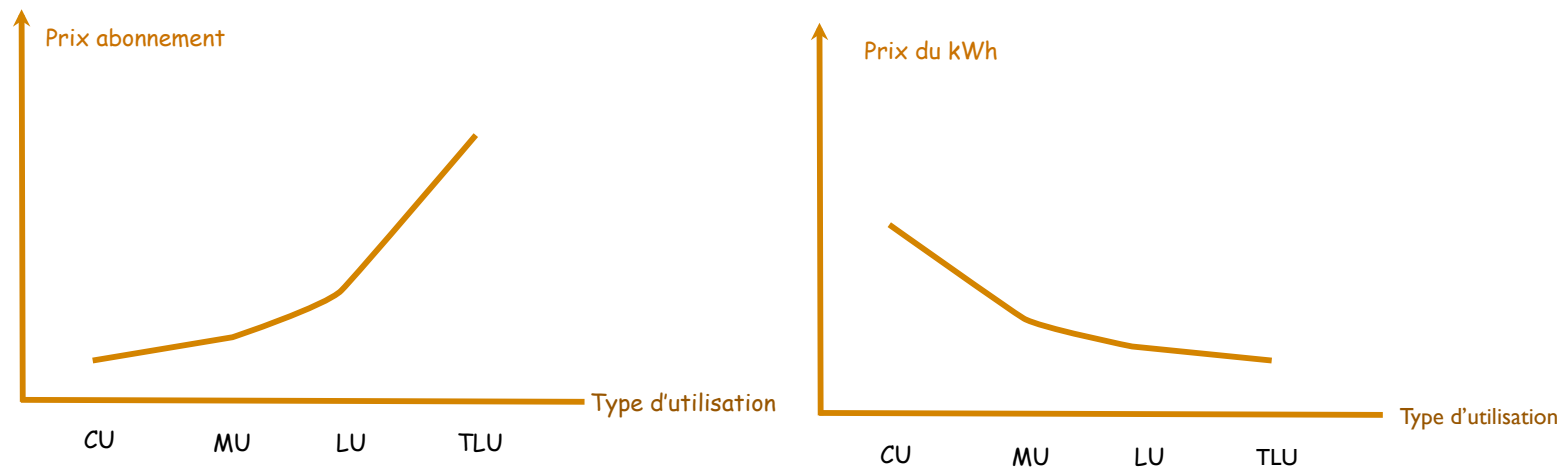
Nous observons les consommations sur plusieurs années afin de repérer d'éventuelles récurrences ou anomalies. Ces courbes montrent aussi les tendances d'augmentations ou de diminutions des consommations d'une année sur l'autre.

Optimisation de l'utilisation :

Il y a 4 versions tarifaires pour les contrats Verts et deux pour les jaunes :

- CU : Courte Utilisation
- MU : Moyenne Utilisation
- LU : Longue Utilisation
- TLU : Très Longue Utilisation

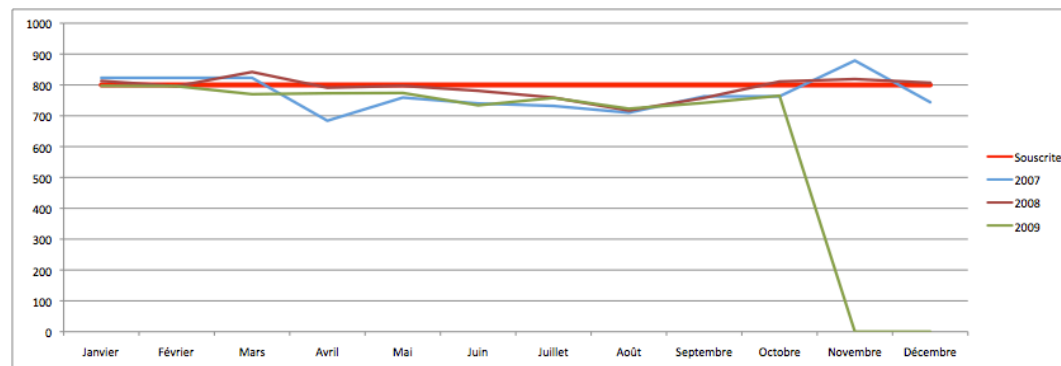
Le choix dépend de deux paramètres, la puissance souscrite et la consommation en kWh



A consommation constante, nous simulons les prix théorique qui aurait été payé dans les autres types d'utilisations, nous en déduisons la version tarifaire la plus appropriée au site.

Optimisation de la puissance souscrite :

La puissance souscrite doit être un équilibre entre le coût de l'abonnement et les pénalités de dépassement facturées.



Lorsque nous sommes en possession des points 10 minutes, nous pouvons réaliser une optimisation plus fine qu'avec les factures seules.

Optimisation de la puissance réduite :

Si le fonctionnement de votre site se trouve dans une configuration où les puissances atteintes sont : $P1 < P2 < P3 < P4 < P5$ où

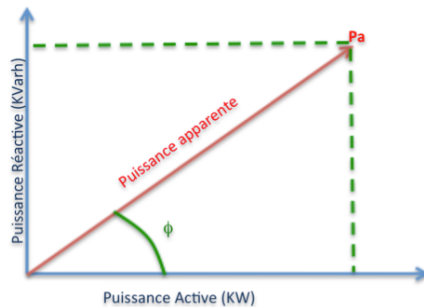
- P1 est la puissance atteinte en heures Pointes
- P2 est la puissance atteinte en heures Pleines Hivers
- P3 est la puissance atteinte en heures Creuses Hivers
- P4 est la puissance atteinte en heures Pleines Eté
- P5 est la puissance atteinte en heures Creuses Eté

alors il y a la possibilité de souscrire une puissance réduite, c'est à dire une puissance différente par tranches horaires tarifaires.

Compensation de l'énergie réactive :

L'énergie réactive provient du déphasage entre courant et intensité. Pour simplifier les explications, nous dirons que la puissance apparente est dissipé en :

- o Puissance Active qui est transformée en énergie calorifique ou mécanique
- o Puissance Réactive qui est transformée en champs magnétiques



EDF facture la puissance active et la puissance réactive au delà de Tangente (Phi) = 0,4. A noter que la puissance souscrite est comparée à la puissance apparente pour la facturation. Les dépassements de puissance réactive ne sont pas facturés pendant les périodes d'été.

L'énergie réactive vient essentiellement des appareils possédant des bobinages (moteurs électriques, chauffage par induction, ballasts lumineux ferromagnétiques). Il est possible de compenser cette énergie réactive en installant des batteries de condensateurs.

Nous calculons la capacité des condensateurs à installer et le prix d'installation.

Quel est l'intérêt de compenser l'énergie réactive ?

- o suppression de la facturation d'énergie réactive,
- o augmentation de la puissance active disponible avec la même installation et donc diminution des dépassements de puissances,
- o diminution des pertes d'énergie par effet Joule grâce à la diminution de l'intensité véhiculée dans les câbles,
- o réduction des chutes de tension en bout de ligne,

Cas n° 2 : vous êtes au TARTAM

Si vous êtes au TARTAM (Tarif Réglementé Transitoire d'Ajustement du Marché), nous pouvons faire le même type d'optimisation que pour les tarifs réglementés.

Cas n° 3 : vous êtes sur le marché libre

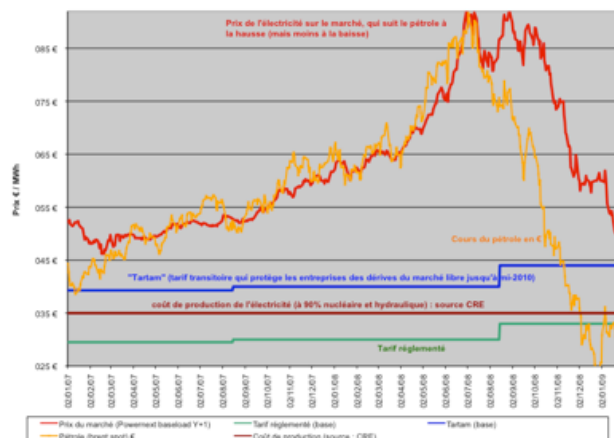
Si vous êtes sur le marché libre vous ne pouvez pas retourner à un contrat régulé. Par contre, le législateur a créé le TARTAM (Tarif Réglementé Transitoire d'Ajustement du Marché) pour permettre aux entreprises qui avaient choisie le marché libre de retourner vers un marché Régulé.

Le TARTAM est un tarif de l'électricité inférieur au prix de marché pour certaines entreprises.

Le TARTAM a été instauré le 3 janvier 2007 et était initialement valable jusqu'au 30 juin 2009. Un amendement au projet de loi de modernisation de l'économie a prolongé ce dispositif jusqu'au 30 juin 2010.

L'article 1 de l'arrêté du 3 janvier 2007 énonce que : « Le tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché hors taxes applicable à un site de consommation est égal au tarif réglementé de vente hors taxes applicable à un site de consommation présentant les mêmes caractéristiques, majoré de :

- 10 % pour les consommateurs finals raccordés en basse tension dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA ; (tarifs bleus)
- 20 % pour les consommateurs finals raccordés en basse tension souscrivant une puissance strictement supérieure à 36 kVA ; (tarifs jaunes)
- 23 % pour les consommateurs finals raccordés aux domaines de tension HTA et HTB. (tarifs verts) »



Donc si vous êtes sur le Marché libre nous pouvons faire une simulation de retour au TARTAM. Toutefois, il est important de noter que si vous demandez à revenir au TARTAM et que vous le quittez à nouveau, vous ne pourrez plus en bénéficier dans l'avenir.

Modalités pratiques pour nous faire réaliser votre étude d'optimisation tarifaire



Si vous nous faites réaliser un Diagnostic Energétique ou un Bilan énergétique, l'étude tarifaire est alors incluse dans nos prestations.

Si vous souhaitez nous faire réaliser une étude tarifaire seule :

- Préparez les documents (feuilles de gestions, factures, contrats et avenants, points 10 minutes EDF)
- Nous contacter pour que nous établissions une conventions d'étude (contact@energie-environnement.fr ou 0820.888.565)
- Nous réalisons l'étude sous deux à trois semaines puis nous vous remettons un rapport
- Vous choisissez les préconisations à mettre en place (modification de contrat, installation de condensateurs)
- Nous nous rémunérons durant 36 mois à hauteur de 25% des économies :
 - ✓ Constatées sur les versions de contrats et puissances réduites
 - ✓ Constatées sur les dépassements par rapports aux années de références qui ont servies à réaliser l'étude
 - ✓ Constatées sur les pénalités d'énergie réactive

Si nous ne trouvons rien, vous ne payez rien.

Pour aller plus loin

L'analyse contractuelle permet de pouvoir optimiser certains paramètres mais cette optimisation est loin d'être exhaustive.

Pour la compléter, il faudrait pouvoir identifier les équipements pouvant être utilisées dans des périodes tarifaires plus favorables (heures creuses par exemples) ou identifier les équipements que l'on pourrait arrêter durant quelques minutes pour effacer les pointes de consommations et diminuer ainsi l'abonnement souscrit.

De plus, il serait intéressant de compléter cette analyse avec un diagnostic énergétique permettant de s'intéresser aux problèmes suivants :

- Réglages, régulation des équipements
- Maintenance et conduite des installations
- Opportunités de renouvellement et rénovations d'équipements (sauts technologiques)
- Installation d'équipement d'efficacité énergétique
- Installation de récupérateurs de chaleurs et d'énergie
- Recours aux énergies renouvelables.

Nous pouvons vous accompagner sur ces problématiques au travers d'un Bilan Energétique de vos installations.

Liens intéressants sur le sujet



www.cre.fr

Autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France.

Vous y trouverez les tarifs réglementés et les liens vers de nombreux textes de loi et décrets



<http://www.environnement.ccip.fr/Thematique/Energie/Marche-de-l-energie-comment-ca-marche>

Chambre de commerce et de l'industrie de Paris

Vous y trouverez beaucoup d'informations sur le marché de l'énergie, les taxes...



www.powernext.com

Le site du marché du prix de l'énergie

Vous y trouverez le prix de l'énergie du marché libre au jour le jour.

ENERGIE ENVIRONNEMENT
7, rue Montespan
91024 EVRY
www.energie-environnement.fr
TEL : 0820.888.565
contact@energie-environnement.fr

Nous intervenons dans toute la France sur les thèmes :

- **Bilan Carbone®**
- **Diagnostic Energétique**
- **Conférences Energie Climat**
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage**
- **Optimisation tarifaire**
- **Thermographie**
- **Etudes Energies Renouvelables**
- **Diagnostic de Performance Energétique**
- **Transport et logistique (Mise en place de la charte ADEME)**